

## Politique d'intégrité en milieu scolaire

L'école Jean-Jacques-Bertrand s'est dotée depuis plusieurs années d'une politique d'intégrité et ce, pour tous les niveaux. Comme nous vivons à l'ère des technologies, l'information est de plus en plus accessible aux élèves et il est nécessaire de leur rappeler l'importance de la propriété intellectuelle.

Chaque année, les élèves et les parents doivent signer des documents expliquant ce qu'est le plagiat et les conséquences d'un tel geste ainsi que l'importance de l'honnêteté intellectuelle. De plus, une rencontre avec les parents, en début d'année scolaire, permet de clarifier les attentes de notre école quant à l'intégrité générale que nous attendons de la part de nos élèves. Les qualités du profil de l'apprenant sont d'ailleurs mises à profit à cet effet dans notre contrat d'engagement. Tout au long de l'année scolaire, un travail est effectué auprès des élèves des différents niveaux afin de les conscientiser à l'importance de l'honnêteté et de la propriété intellectuelle. Dans les cas de plagiat, ayant été prouvés suite à des vérifications à l'aide de différents logiciels, une note de 0 est accordée à l'élève fautif. Toutefois, des conséquences différentes peuvent être données en fonction du niveau scolaire de l'élève, en tenant compte de l'objectif pédagogique visé. Dans tous les cas, l'élève doit reprendre le travail et l'effectuer de la façon exigée par l'enseignant.

Un certain nombre de recours sont possibles pour les élèves dans les cas où ils se sentent lésés par une décision. Voici les étapes à suivre:

1. rencontrer l'enseignant concerné
2. informer le tuteur de la situation problématique
3. informer la coordination
4. informer la direction adjointe du niveau
5. informer la direction de l'école
6. déposer une plainte aux services des plaintes de la commission scolaire.
7. contacter le protecteur de l'élève de la commission scolaire

\*\*\*Les documents intitulés *Contrat d'engagement*, *Honnêteté intellectuelle* et *Le plagiat* (ci-joints) font partie des outils utilisés afin de nous assurer d'une compréhension et d'une cohérence quant à l'intégrité en milieu scolaire.

# Programme d'éducation intermédiaire

## Engagement au P.E.I. \* 1<sup>re</sup> secondaire

Le programme d'éducation intermédiaire s'est fixé l'objectif humaniste, **travailler à bâtir un monde de paix**. Pour y arriver, nous insistons fortement sur le développement du profil de l'apprenant :

- **Sensés** : critiques et créatifs pour mieux analyser et entreprendre des actions responsables.
- **Chercheurs** : curieux et aimant apprendre dans un ensemble de disciplines.
- **Informés** : qui possèdent des connaissances.
- **Communicatifs** : qui maîtrisent des langages et/ou s'expriment clairement en écoutant différents points de vue.
- **Réfléchis** : capable de s'analyser pour mieux se développer.
- **Ouverts d'esprit** : apprécient la différence et la considèrent comme une richesse.
- **Audacieux** : autonome et ingénieux qui s'adapte aux défis.
- **Intègres** : préoccupés d'équité, de justice, capables de respect.
- **Altruistes** : empreints de compassion, d'empathie, préoccupés des autres et du monde qui l'entoure.
- **Équilibrés** : bien-être, intellectuel, physique et affectif.

J'accepte de cheminer dans la voie pacifique de l'éducation internationale et de développer ma personnalité, en tenant compte des qualités du profil de l'apprenant. De plus, je m'engage à :

- 1- Ne pas avoir plus de 10% d'absences durant toute l'année, sauf si j'ai un avis médical.
- 2- Travailler afin d'obtenir au moins 70 % dans **toutes** les matières à mon horaire et à satisfaire aux exigences de la politique de promotion de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs en regard à l'accès à certains programmes.
- 3- Satisfaire aux exigences de «Action-Service» de 1<sup>re</sup> secondaire, avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, en effectuant un minimum de **10 heures** d'engagement communautaire en sus de mon horaire scolaire.
- 4- Ne pas être expulsé de mes cours.
- 5- Maintenir une attitude positive facilitant mon développement.

**Advenant le cas où je ne répondrais pas aux exigences ci-haut mentionnées, un comité décisionnel étudiera mon dossier. Ce comité a le pouvoir de me retirer du programme ou d'y maintenir ma candidature. Si je suis retiré du programme, je ne pourrai pas le réintégrer par la suite.**

J'ai lu et j'accepte les conditions du présent contrat.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève

\_\_\_\_\_

Signature des parents à titre de témoins de l'engagement de leur enfant



## Honnêteté intellectuelle au PEI École Jean-Jacques-Bertrand

**L'honnêteté intellectuelle** se définit comme étant la capacité à se remettre en question, à faire preuve de bonne foi et d'objectivité dans ses propres raisonnements et pensées au regard d'arguments extérieurs permettant de corriger une erreur de jugement.

**Exemple :** Il a reconnu qu'il avait tort, il a fait preuve d'honnêteté intellectuelle.

**La fraude** se définit par le fait de fausser volontairement et avec mauvaise foi la nature ou l'exactitude de certaines informations.

Il y a fraude notamment lorsque quiconque :

- se fait représenter par une autre personne à une évaluation ;
- fait rédiger un travail (en tout ou en partie) par une autre personne ;
- rédige en équipe un travail qui devrait l'être individuellement ;
- présente le même travail dans le cadre de plus d'un cours sans en faire mention ;
- utilise des sources d'informations non autorisées pendant une évaluation ;
- falsifie des données ou des références, invente des sources ;
- plagie l'intégralité d'un travail (plagiat total), etc.;
- reproduit la signature d'un de ses parents sur un document;
- invente une histoire pour éviter la remise d'un travail ou de tout document important;
- dit avoir remis un travail et ne l'a pas fait;
- quitte le lieu d'examen avec l'évaluation en sa possession alors qu'il devait la remettre.

**Il faut savoir que l'élève qui fait preuve de malhonnêteté intellectuelle s'expose à des sanctions particulières pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme.**

J'ai pris connaissance du texte qui décrit l'honnêteté intellectuelle et les conséquences reliées à un écart de conduite.

NOM du parent (MAJUSCULES)	
Signature:	
Nom de l'élève (MAJUSCULES)	
Signature:	
Date	

Le plagiat c'est voler ou emprunter ...

- Des mots ou réponses (ex.: copier à un examen ou emprunter un travail d'un pair)
- Des idées
- Des théories ou concepts
- Des œuvres d'arts diverses (musique, dessin, schéma, etc.)

ET DE FAIRE PASSER CES IDÉES POUR LES NÔTRES EN OMETTANT DE DONNER LA PROVENANCE SOUS FORME DE RÉFÉRENCE.

La copie de réponses à un examen ou la copie d'un devoir sont des formes de plagiat bien connues. Mais avec l'avènement de l'ordinateur et internet, le vol des idées est plus subtil. Les textes ou les statistiques provenant de sites internet qui sont transférés dans un travail de recherche d'un étudiant par voie de «copie-colle» est un bel exemple d'une forme nouvelle de plagiat.

Il est certain que des idées d'experts sont importantes pour étoffer une opinion émise par un élève dans son travail de recherche ou tout autre genre de créations personnelles (rapport de laboratoire, projet personnel, etc.). Ce qu'il faut retenir c'est que toutes ces idées empruntées doivent être mises en évidence dans le travail et avoir une référence écrite selon les règles bibliographiques prescrites (soit en bas de page ou soit en fin de travail).

**EN BREF:**

**Au-delà de copier un devoir ou une réponse à un test, le plagiat c'est l'emprunt d'idées (sous toutes ses formes) en omettant de les mettre en évidence dans le texte et en omettant d'en spécifier la provenance sous forme de référence bibliographique.**

---

**LES CONSÉQUENCES:**

Un travail contenant du plagiat pourra avoir des conséquences graves.

- **On pourra lui attribuer une note de zéro.**
- On pourra le juger non recevable parce qu'il ne reflète pas les capacités de l'élève mais plutôt les idées des autres personnes.
- Selon la gravité ou les circonstances, il pourrait mener à l'expulsion de l'élève du programme.

**Il faut savoir aussi que l'élève qui permet ou facilite le plagiat de son travail par un autre élève EST COUPABLE DE COLLUSION et s'expose aux mêmes sanctions que celui ou celle qui a copié ou plagié.**

J'ai pris connaissance du texte qui décrit les formes de plagiat et les conséquences reliées à un tel acte.

NOM du parent (MAJUSCULES)	
Signature:	
Nom de l'élève (MAJUSCULES)	
Signature:	
Date	